

A, le.....

Monsieur/Madame

adresse

à

destinataire : Monsieur le Maire, Monsieur le député ou Madame la députée

Adresse

Objet : Liberté de choix d'un compteur électrique autre que le capteur Linky

Madame la /Monsieur le

Le principe républicain qui fonde nos démocraties modernes : la LIBERTÉ DE CHOIX en conscience éclairée guide notre Procès citoyen Linky ci-joint. Nous nous adressons donc à votre conscience et à votre sens critique qui doivent guider vos choix politiques. Or, de plus en plus, des diktats technologiques nous sont imposés sans aucun recul ni réflexion sur le fond et l'impact sur nos sociétés. Si la participation citoyenne devient superflue, alors l'esprit démocratique est menacé.

En mai-juin 2024, diverses associations et collectifs ont adressé aux députés et députées une première version du Procès citoyen Linky (ou Lettre ouverte) qui allait bien au-delà de doléances et de constats négatifs concernant ce qui est beaucoup plus qu'un « vulgaire compteur ».*

Je vous invite /nous vous invitons à lire, point par point, l'argumentaire de ce Procès .**

Comment cautionner le projet Linky :

- quand on a pris connaissance de la Conférence de Vilnius***
- quand « l'expertise » de Capgemini, validant ce projet inutilement sophistiqué et ruineux au détriment de l'utilisateur, est entachée d'un conflit d'intérêt
- quand on a lu les deux rapports de la Cour des comptes, accablants, démontrant que le Linky est peu utile pour les usagers et qu'ils en paient sévèrement le prix
- quand on a lu les critiques du CRIIREM** sur les protocoles de mesures de l'ANFR ?

Nous vous remercions de ne pas regarder ailleurs quand le système Linky cause nombre de problèmes et nuisances à beaucoup d'utilisateurs qui le refusent. Une très large majorité dans notre pays a conscience de la gravité des enjeux énergétiques et écologiques et ne voit pas concrètement l'utilité du Linky ni en quoi il nous permet de réaliser des économies.

Plus d'un million de personnes à faible revenu paie le prix fort d'une politique énergétique de privatisation du bien commun qu'est l'électricité ; ce capteur-compteur Linky est l'instrument qui permet d'éviter tout geste humanitaire quand le gestionnaire coupe l'électricité à distance ou réduit la puissance de 6 à 1 kWh.

Le tissu de notre démocratie, de plus en plus troué, ne peut tolérer davantage les diktats technologiques imposés « d'en haut », de force et à l'usure, sans expertise indépendante et contradictoire, ni consultation citoyenne. Le Linky est un regrettable exemple d'extorsion du consentement, reflet d'un choix de société et d'un mode de gouvernance plus que discutables.

Nous parlons d'un devenir « à la chinoise », d'un monde du « Tout-électronumérique connecté », destiné au contrôle social des populations. Si le Linky est technologiquement déjà bien daté, il est évolutif et il participe de cette très préoccupante dérive sur le socle même de ce qui fonde nos libertés et l'esprit de notre démocratie. Dans une démocratie digne de ce nom : la connexion doit être une libre option, pas une obligation.

Les associations et collectifs engagés ont reçu bien peu de réponses des parlementaires, et comme convenu dans la Lettre ouverte de juin 2024, nous l'avons fait savoir à des milliers de citoyens dans le pays.

Il y a de quoi être particulièrement inquiets. Les retours que nous avons eus manifestaient un fort mécontentement : *« Elles et ils ne nous représentent plus, mais ils représentent manifestement les lobbys auxquels ils sont soumis de plus en plus. Ils ne sont plus à l'écoute des objections citoyennes malgré la qualité de la réflexion critique d'ONG et d'associations indépendantes. Ont-ils vraiment pris la peine de se pencher attentivement sur le sujet Linky et d'en mesurer toutes les conséquences sanitaires, sociétales et environnementales? »*

Au bout du compte, alors qu'il prétendait permettre de faire faire des économies, aux usagères et usagers, le Linky nous a déjà coûté et nous coûtera encore très cher au seul bénéfice d'Enedis SA et de fournisseurs privés faisant ainsi un curieux usage de « l'intérêt général ». En ces temps de grandes confusions sociétales et de recul de la concertation citoyenne, cet objet pose de sérieux problèmes sur plusieurs plans : la liberté, la cybersécurité, la préservation de l'environnement et de la santé. Ce compteur n'est ni écologique ni économique pour nous, usagères et usagers. Le texte du « Procès Linky » le démontre ; les associations et collectifs opposés au déploiement du Linky sont prêts pour un débat contradictoire sur le fond, débat qui n'a jamais eu lieu.

Il n'y a eu aucun contrôle parlementaire des actions (ou exactions) d'Enedis SA, aucune enquête-bilan avec des experts indépendants. Enedis ne peut être, en République, « un État dans l'État ».

Il s'agit aussi, d'une question de santé publique et d'un devoir d'humanité à l'égard des personnes électrohypersensibles (EHS), socialement invisibilisées, dont le nombre ne cesse de s'accroître, mais aussi des personnes malades et précaires. Nous attendons de vous une réaction rapide en ce premier semestre de 2025, à savoir une remise à plat du problématique système Linky dont la douteuse efficacité aura commis et commettra encore beaucoup de dégâts : il doit non seulement ne pas être imposé, mais être intégralement repensé.

Le procès Linky énonce, factuellement, les problèmes et demande l'exercice en droit du libre choix d'avoir un compteur non connecté et de ne pas en être pénalisé.

Une recherche effectuée dans plusieurs pays démontre que Linky est le compteur électrique le plus ruineux pour l'utilisateur et le plus intrusif en Europe, probablement l'un des plus sanitaires nocifs surtout en raison du courant porteur en ligne (CPL) utilisé, compteur peu fiable et de bien courte durée de vie.

Après dix ans de remontées des divers problèmes occasionnés, une enquête-bilan devrait être diligentée par le Parlement. C'est ce que nous demandons. Et nous comptons sur vous.

Veuillez recevoir, Madame la .../ Monsieur le ...l'assurance de nos salutations citoyennes respectueuses, mais bien attristées et inquiètes pour notre démocratie.

* Le président du directoire de la société française de distribution d'électricité (ERDF, devenue depuis ENEDIS) interviewé par Matthieu Deleneuve JDN (Journal du Net) le 11/07/2016.

« Notre métier évolue et nous sommes désormais un opérateur de big data qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs connectés ».

** <https://drive.proton.me/urls/2PRRA6PF5R#hccCPadwWR4p>

***<https://www.coe.int/fr/web/portal/-/vilnius-conference-reaffirms-states-commitment-to-ensuring-social-rights>

**** CRIIREM Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Champs Electromagnétiques
<https://www.criirem.org/>